

COMMISSION ETHIQUE ET TRANSPARENCE

Relevé de décisions du 26 NOVEMBRE 2018

1) Démission de M. SIVEBAECK et remplacement de celui-ci au sein de la CET :

La CET fait part de la démission de M. SIVEBAECK et ajoute que M. Jean-Paul BERROYER, présent ce jour, a été désigné par le groupe Limoges Bleu Marine pour le remplacer au sein de la CET.

M. BERROYER indique siéger également au conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine et fait part de son souhait d'effectuer un travail satisfaisant au sein de la CET.

2) Création d'une CET à l'échelon intercommunal – Courrier réponse du président de Limoges Métropole

Conformément au souhait émis par la commission lors de sa précédente réunion, la CET a adressé à M. le Maire un courrier recommandant que, dans le cadre des négociations en cours avec Limoges Métropole, la création d'une CET au sein de la future communauté urbaine soit envisagée. M. le Maire a relayé cette demande auprès du Président de l'EPCI, compétent en la matière, lequel a apporté une réponse écrite. Ainsi, si le Président de l'EPCI se dit favorable aux actions concourant à la transparence de la vie publique, il préconise cependant qu'en préalable à la mise en place d'une telle commission, soit achevé le travail administratif nécessaire à la transformation de Limoges Métropole en communauté urbaine. Evoquant, par ailleurs, les Conférences Citoyennes organisées par l'EPCI dans le cadre d'une démarche de démocratie participative,

Convient-il de poursuivre cette démarche, en rencontrant par exemple le Président de l'EPCI ou d'accepter, comme celui-ci le préconise, le report de l'examen de cette question postérieurement au passage en communauté urbaine, ou encore de lui indiquer que sa réponse n'a pas satisfait aux attentes de la CET ?

Il est souligné par les membres la complexité du processus de passage en communauté urbaine, dont le règlement, d'un point de vue administratif, prendra, à son sens, plusieurs années et qui nécessiterait pourtant un gros effort de transparence pour la bonne compréhension de tous. De nouvelles élections se profilent, par ailleurs, à l'horizon 2020 et il est d'ores et déjà à craindre qu'une CET ne puisse être créée à l'échelon intercommunal avant cette échéance. Compte tenu de ces différents éléments, il pourrait être opportun d'évoquer à nouveau, auprès du président de l'EPCI, l'intérêt de prévoir la création d'une CET à l'échelon intercommunal mais en spécifiant que la mise en place de cette instance pourrait être envisagée pour le prochain mandat.

Si une CET était créée à l'échelle de Limoges Métropole, celle-ci agirait sur un périmètre élargi à l'intercommunalité. Ses membres seraient différents de ceux de la CET que la Ville de Limoges a mise en place et ils auraient également à connaître de dossiers différents.

Il conviendrait toutefois de définir les contours, notamment les compétences et le nombre de membres de cette nouvelle instance, à charge ensuite pour chaque commune de désigner ses représentants. Par ailleurs, si l'on s'en réfère à l'historique du fonctionnement de la CET de la Ville de Limoges, un délai non négligeable pourrait éventuellement s'avérer nécessaire avant que cette nouvelle instance soit totalement opérationnelle. Aussi il est peu probable d'envisager qu'une CET intercommunale puisse être mise en place longtemps avant les échéances électorales de 2020.

S'agissant des besoins à satisfaire en termes d'information des citoyens, les séances du conseil communautaire sont publiques. Les citoyens disposent donc déjà en cela d'un moyen d'information sur certains sujets. Si une question les préoccupe, ils peuvent préalablement en faire part à un élu, afin que celui-ci relaye leurs interrogations

Enfin, la complexité du contexte, lié à cette transformation de l'EPCI, ne doit pas forcément faire obstacle à l'esquisse de propositions, visant, par exemple, à dresser les contours d'une future CET intercommunale, qui pourrait être mise en place par la communauté urbaine après les échéances électorales de 2020.

L'idée que la CET de la Ville de Limoges émette un vœu en ce sens est proposée.

La Ville de Limoges a également adhéré à l'association « Transparency international France » dont les objectifs principaux sont notamment, créer un lieu d'échanges et de débats sur les questions d'éthique et de transparence et aider à la mise en œuvre de démarches de prévention des risques liés à la corruption, La CET va solliciter la venue d'un représentant de l'association « Transparency international France » afin de présenter ses activités devant la CET.

3) Présence d'un membre de la CET à la dernière réunion de la Commission des Finances :

Le représentant de la CET à la commission finances précise qu'il s'agissait d'une commission « unique », réunissant les trois commissions préparatoires du conseil municipal (Finances, Cohésion Sociale, Développement de la Ville). Evoquant différents dossiers examinés dans ce cadre, il mentionne plus particulièrement celui concernant le projet de mise en place d'une Opération de Restauration Immobilière (ORI), laquelle permettra, à terme, dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne, à des propriétaires bailleurs, sur un périmètre strictement défini, de bénéficier de subventions pour la remise en état de leur bien immobilier. S'il salue cette initiative, il craint, cependant, que celle-ci puisse, au final, aboutir à attribuer de l'argent public à des « marchands de sommeil ». Aussi, pourrait-il être opportun, à son sens, que la CET investisse davantage en la matière. L'ORI est un mécanisme qui permet de contraindre les propriétaires à exécuter des travaux de rénovation sous peine d'expropriation,

La CET rappelle que si un élu a connaissance de l'existence de « marchands de sommeil », sa qualité d'élus et l'application de l'article 40 du code de procédure pénale lui font obligation d'en informer le Procureur de la République.

4) Déclarations d'intérêts :

Au jour de la réunion, seuls cinq élus n'ont pas remis leur déclaration d'intérêts...

5) Révision du Règlement intérieur de la CET :

Le projet d'actualisation, sur différents points, du règlement intérieur de la CET, évoqué lors de sa précédente réunion, est pour l'instant ajourné, en vue de travailler prioritairement à la démarche visant à promouvoir l'existence d'une Commission Ethique et Transparence au sein de la future Communauté Urbaine et dans l'attente des éventuelles suites réservées à cette démarche.

6) Achat d'un festival de musiques auprès de la société Festival Production :

La CET souhaite connaître les modalités selon lesquelles les billets d'entrée achetés par la Ville à hauteur de 50 000 € H.T. auprès de la société Festival Production, pour l'organisation d'un festival de musiques actuelles à Limoges en 2019, seront attribués à la population. Comme cela est habituellement le cas pour différents types d'événements organisés avec l'aval de la collectivité, un certain nombre de billets sera mis à disposition de la Ville, pour un montant devant, conformément aux négociations avec la société organisatrice, être valorisé à hauteur de 50 000 € H. T. dans le cadre de la convention à conclure à cet effet, laquelle

prévoit une participation financière de la collectivité pour un montant s'élevant, au total, à 300 000 € H.T. Les membres de la CET vont demander des précisions supplémentaires à la prochaine réunion.

7) Questions diverses :

Lors de la précédente réunion de la commission, a été envisagée la publication à venir, dans le magazine municipal Vivre à Limoges, d'un article consacré à la CET avait été évoquée. Conformément au souhait exprimé par les membres de la CET lors de sa précédente réunion, cet article sera destiné à paraître dans une autre page que celles dévolues à l'expression des groupes du conseil municipal.